

CONSEIL METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**Délibération n° 2020 – 13****13 - Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières et modification du règlement intérieur de la salle de lecture des Archives de Nantes**

Date de la convocation : le 7 février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Bertrand AFFILE

Présents : 75

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLÉREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, M. QUÉRAUD Didier, M. QUÉRO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. ROUSSELY Bernard, M. SALECROIX Robin, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain

Absents et représentés : 17

M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), Mme BASSANI Catherine (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), Mme DUBETTIÉ - GRENIÉRE Véronique (pouvoir à M. MOUNIER Serge), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. BAINVEL Julien), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme MEYER Christine), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. MARTINEAU David (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à M. QUÉRO Thomas), M. NICOLAS Gilles (pouvoir à M. REBOUH Ali), Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), M. ROBERT Alain (pouvoir à M. BOLO Pascal), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. MOREAU Jean-Jacques), M. SEILLIER Philippe (pouvoir à M. RICHARD Guillaume), M. VOUZELLAUD François (pouvoir à M. HIERNARD Hugues)

Absents : 5

Mme DUPORT Sandrine, Mme GARNIER Laurence, M. GRELARD Hervé, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn

Délibération

Conseil métropolitain du 14 février 2020

13 - Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières et modification du règlement intérieur de la salle de lecture des Archives de Nantes

Exposé

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2014, a adopté plusieurs délibérations en vue de renforcer l'ambition métropolitaine notamment dans le champ de la culture. Ainsi, a été approuvé le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire qui a permis de développer une politique dynamique, tournée vers un public métropolitain et contribuant à la politique culturelle du territoire.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes.

DISPOSITIONS TARIFAIRES

Musée d'arts :

- Extension à tous les professionnels du tarif réduit de 8 % à partir de 20 entrées individuelles achetées

Par délibération n°2017-113 du 26 juin 2017 du Conseil métropolitain, une réduction de 8 % a été accordée sur les tarifs « groupes » pour les professionnels du tourisme (SPL Voyage à Nantes, agents de voyage, autocaristes...), susceptibles d'acheter des entrées en grande quantité.

Il est proposé d'étendre cette réduction de 8 % à tous les professionnels, notamment les Comités d'entreprises, sur les tarifs groupes et sur les entrées individuelles, à partir de 20 entrées individuelles achetées.

Par ailleurs, après deux années d'expérience suite à sa réouverture, le Musée d'arts de Nantes souhaite compléter sa grille tarifaire pour répondre au mieux aux nouveaux besoins des groupes en autonomie ou en médiation.

- Forfait groupe adultes avec médiation sur réservation : ajout d'un tarif réduit de 110 € et extension de la gratuité aux établissements sociaux ou médico-sociaux

Par délibération n°2017-65 du 24 mars 2017 du Conseil métropolitain, un seul forfait a été fixé pour l'accueil de groupes adultes avec médiation et sur réservation (entre 10 et 25 personnes) ainsi que deux conditions de gratuité :

- Groupe adultes : 220 €
- Groupes «*Carte blanche*» ou personnes handicapées : gratuit.

Il est proposé d'ajouter un forfait au tarif réduit de 110 € pour permettre au public bénéficiant de l'entrée gratuite et aux détenteurs de Pass annuel Musée d'arts ou inter-musées de profiter des visites en groupe avec médiation.

Par ailleurs, la gratuité pour les groupes adultes en médiation sur réservation concerne actuellement uniquement les groupes adultes «*Carte blanche*» et les groupes de personnes handicapées. Il est proposé d'étendre cette gratuité à l'ensemble des groupes constitués par les établissements sociaux ou médico-sociaux.

Il est donc souhaité ajouter les tarifs et conditions de gratuité suivants à la grille tarifaire déjà en vigueur pour les groupes adultes avec médiation sur réservation :

- Groupe adultes bénéficiant de l'entrée gratuite ou détenteurs de Pass annuel Musée d'arts ou inter-musées : 110 €

- Groupe adultes constitué par les établissements sociaux ou médico-sociaux : gratuit.

- **Création d'un forfait groupe en autonomie sur réservation ainsi que d'un droit de parole pour les guides conférenciers**

Le Musée d'arts souhaite proposer un forfait pour les groupes en autonomie sur réservation, venant avec ou sans médiateur privé. Ces groupes représentent une demande importante et la pratique actuelle qui consiste à leur appliquer un tarif individuel de 4 € par personne n'est pas adaptée.

L'application d'un forfait spécifique s'avère nécessaire pour répondre à la pratique d'un groupe constitué, et occupant un créneau dans la jauge limitée du Musée.

Par ailleurs, le Musée d'arts souhaite appliquer un droit de parole pour les guides conférenciers privés accompagnant ces groupes et leur donner la possibilité de louer des audiophones (un micro/émetteur et des oreillettes/récepteurs), pour permettre de réduire le volume sonore dans les espaces d'exposition.

Il est donc proposé d'ajouter les tarifs suivants :

- Forfait groupe en autonomie sur réservation (entre 8 et 25 personnes maximum) : 50 €,

- Forfait « droit de parole » pour tout guide conférencier souhaitant commenter une visite, quel que soit le nombre de membres du groupe :

- 25 € /visite (sans location d'audiophones)
- 35 € /visite (avec location d'audiophones)

Musée Jules Verne : adoption d'un tarif forfaitaire de location de locaux

Le musée Jules Verne est régulièrement sollicité par des associations ou des entreprises pour une occupation de ses locaux pour des réceptions en dehors de ses heures d'ouverture. Pour répondre au mieux à ces sollicitations, il vous est proposé l'adoption d'un tarif forfaitaire de location des locaux sans aménagements particuliers à 500 € la soirée (amplitude maximum entre l'heure de la fermeture du musée et minuit).

ARCHIVES DE NANTES : MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DE LECTURE

La salle de lecture des Archives de Nantes permet la mise à disposition et la consultation pour les usagers et chercheurs des fonds archivistiques. Le règlement de la salle de lecture fixe principalement les conditions d'accès à l'établissement, les conditions de communication et de consultation des documents ainsi que les modalités d'accueil et d'inscription.

Compte tenu des évolutions récentes de la structure et modalités de consultation des documents, il convient aujourd'hui d'actualiser le règlement intérieur en date du 18 avril 2000. Ces ajustements visent à conjuguer l'accessibilité aux documents d'archives et la préservation du patrimoine documentaire de la Ville et de la Métropole (annexe 1).

Le Conseil délibère et à l'unanimité,

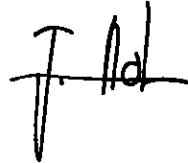
1 – approuve les dispositions tarifaires présentées ci-dessus pour le Musée d'arts et le Musée Jules Verne,

2 – approuve l'actualisation du règlement intérieur de la salle de lecture des Archives de Nantes (cf annexe 1),

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 14 février 2020

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 21 février 2020

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
04/02/2020
Date de réception en préfecture : 24/02/2020